

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79 124
Objet

Attribution d'une subven-
tion de 1.000,00 F. aux
réfugiés du SUD-EST
asiatique.

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

12 novembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le ~~seize~~ novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS; Melle FOCHE, MM. BOUTET, LACHAUD, BUJARD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN,
BOISARD, POUGET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FABER par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU,
PELLETIER par M. DUFEIL, GUICHAOUA par M. PAPEAU,
MAURELLET par M. BOISARD

Absents : MM. VIAUD, TETARD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Lors de la réunion du 13 Novembre 1979, la Commission des
Finances a proposé l'attribution d'une subvention de 1.000,00 Frs,
en faveur des réfugiés du S.E. asiatique, cette somme devant être
versée au Comité local de la CROIX-ROUGE Française, qui fait par-
tie du "Comité des réfugiés" qui vient d'être constitué le 24
Octobre dernier sous la présidence de M. le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu les propositions de la Commission des Finances du 13 Novembre
1979

DECIDE

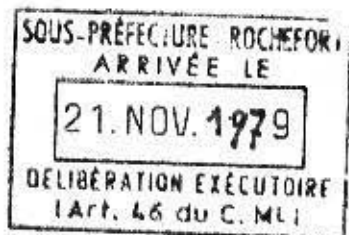
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000,00 Frs (MILLE
FRANCS) en faveur des réfugiés du S.E. asiatique
- d'imputer la somme de 1.000,00 Frs au chapitre 951-657 "subven-
tions à caractère social", ladite somme devant être prélevée sur
le chapitre des "DEPENSES IMPREVUES" du budget 1979.

- de virer cette somme au compte C.C.P. BORDEAUX N° 833-19 du
Comité local de la CROIX-ROUGE.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



Jean BOUTET

Jean BOUTET.